LE PARLEMENT DE LA MER
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
#ambitionlittorale

**Parlement de la mer des Hauts-de-France**

**Avis sur le projet de révision de la Stratégie Nationale Mer et Littoral**

Mars 2023

Le parlement de la mer des Hauts-de-France rassemble les acteurs de la communauté maritime régionale et favorise une concertation ouverte et constructive sur les nombreux enjeux auxquels est confrontée la façade maritime régionale.

Cette instance permet de réunir les expertises de terrain, les connaissances scientifiques et empiriques, les points de vue des acteurs socio-économiques, académiques, associatifs et institutionnels et de partager les expériences des acteurs publics et privés. Forte de ces expressions diverses et complémentaires, elle favorise la recherche de consensus ainsi que l'identification de priorités et de leviers d'action à mobiliser pour relever les défis liés à la mer, au développement portuaire et aux espaces littoraux.

Le parlement de la mer des Hauts-de-France souhaite intégrer les instances de concertation nationale et de façade relatives à la mer et au littoral (Conseil National de la Mer et des Littoraux et Conseil Maritime de Façade Manche est – Mer du Nord), et apporter sa contribution lors de l'élaboration et de la révision des documents et schémas stratégiques et du cadre réglementaire relatifs au littoral et au milieu marin.

Aussi, sur la base de contributions d'une vingtaine de ses membres, le parlement de la mer des Hauts-de-France a élaboré cet avis, en vue de la révision de la Stratégie Nationale Mer et Littoral et de sa future déclinaison territoriale dans le Document Stratégique de Façade Manche est – Mer du Nord, visant à mettre l'accent sur les 9 enjeux suivants, présentés sans ordre de priorité :

1. Le développement de la filière halieutique
2. Le développement des ports régionaux
3. La décarbonation du transport maritime
4. Les énergies marines renouvelables
5. La sensibilisation aux enjeux de la mer et du littoral
6. La gestion des risques de recul du trait de côte et de submersion marine
7. La préservation de la ressource en eau
8. Le rôle et l'implication des structures associatives du littoral
9. Les enjeux fonciers du littoral des Hauts-de-France

Le parlement de la mer estime que l'ensemble des sujets évoqués dans la Stratégie Nationale Mer et Littoral sont pertinents et légitimes. En pratique, des analyses techniques et expertises plus poussées pourraient compléter les avis formulés et synthétisés dans le présent document.

## I. Le développement de la filière halieutique

### 1. La planification maritime en Manche Mer du Nord

Dans le cadre des exercices de planification de l'espace maritime, les pêcheurs professionnels des Hauts-de-France souffrent d'un manque de visibilité sur les zones de pêche à court et à moyen terme, et d'un manque de prise en compte des contraintes de leur activité professionnelle (conflits d'usage sur un espace maritime restreint, impact du Brexit, réduction des possibilités d'exploitation, multiplication des zones protégées, implantation des parcs éoliens, absence de cohérence des stratégies des

différents pays, etc.). Il est donc nécessaire de renforcer la prise en compte des avis et positions des professionnels de la pêche dans le cadre des exercices et des instances de concertation.

### 2. La protection de la pêche française

De nombreuses problématiques (raréfaction de la ressource, concurrence étrangère, vieillissement de la flotte, etc.) déséquilibrent et mettent en péril la pêche française, et notamment la pêche artisanale. En Région Hauts-de-France, la filière est d'autant plus affectée qu'elle subit de plein fouet les conséquences du Brexit. Il est donc urgent d'organiser le soutien à la pêche française, en particulier en Hauts-de-France, et de garantir les conditions d'une souveraineté alimentaire et économique. Pour cela, il est notamment nécessaire de mettre en œuvre un plan d'envergure nationale pour le développement de la pêche et d'accompagner la modernisation de la flotte de pêche française.

### 3. Le développement de l'aquaculture

Le développement d'une aquaculture nationale apparaît incontournable pour l'avenir de la filière halieutique française, pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de souveraineté alimentaire. La Région Hauts-de-France est d'ores et déjà en pointe en matière de production aquacole et des projets innovants d'aquaculture souhaitent s'installer sur le territoire régional. Toutefois, il convient de lever les freins au développement du secteur (conflits d'usage, déficit d'image de la pisciculture, procédures administratives longues, coût de l'énergie etc.). Pour ce faire, il serait souhaitable d'organiser une concertation, au niveau local, visant à identifier des espaces favorables, dédiés au développement de l'aquaculture ; de simplifier les procédures administratives, soit en proposant des terrains « prêts à l'emploi » soit en dérisquant en avance de phase (par exemple, mener les inventaires faune & flore 4 saisons sur les espaces « favorables ») ou encore en construisant des processus intégrés qui requièrent moins de temps tout en satisfaisant aux obligations ; de soutenir la recherche et l'innovation ou encore d'intégrer les dernières avancées scientifiques au sein des formations existantes.

La filière conchylicole des Hauts-de-France appelle par ailleurs une attention particulière pour garantir son développement et sa pérennité. Il est ainsi nécessaire de maintenir et d'améliorer la qualité des eaux littorales, de soutenir la mise en œuvre de profils de vulnérabilité des zones conchylicoles, d'accélérer la mise en conformité des réseaux d'assainissement collectifs et individuels, de soutenir les entreprises dans la prise en compte des enjeux environnementaux, d'intégrer les spécificités de la conchyliculture dans l'aménagement du territoire et d'aider les zones d'activités à la performance quantitative et qualitative. Le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie – Mer du Nord (CRC NMN) constitue pour cela un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des intervenants.

## II. Le développement des ports régionaux

### 1. Le développement durable des ports régionaux

Le développement des ports des Hauts-de-France ne peut se faire sans la prise en compte de l'impact des activités portuaires sur l'environnement. De nombreux acteurs des Hauts-de-France développent des initiatives prenant en considération les impacts environnementaux en matière d'aménagement et d'infrastructures. Il apparaît donc essentiel de mettre en œuvre une coordination régionale en matière environnementale visant à mettre en synergie les différents acteurs impliqués dans le développement portuaire des Hauts-de-France et à garantir la complémentarité des projets.

### 2. Le développement des ports de plaisance des Hauts-de-France

Compte tenu du poids économique de l'activité de plaisance et de la compatibilité des activités nautiques et de plaisance avec un milieu sensible, il apparait nécessaire d'accompagner le développement des ports de plaisance et de prendre en compte leurs spécificités dans l'écosystème portuaire (besoins fonciers, impact du Zéro Artificialisation Net, nécessité d'accompagner financièrement le verdissement des ports de plaisance) dans la Stratégie Nationale Mer et Littoral. Les ports de plaisance des Hauts-de-France entendent participer à cet effort de développement. Pour ce

faire, plusieurs leviers d'actions sont mobilisables : soutenir financièrement la transition écologique des activités de plaisance (décarbonation, transition énergétique, aires de carénage comportant un système de traitement des eaux, etc.) ou encore accompagner le développement touristique des ports de plaisance (réalisation d'une étude nationale sur les attentes des pratiquants et non-pratiquants, valorisation de l'offre des ports de plaisance par les offices de tourisme, élaboration d'une stratégie nationale « tourisme littoral et maritime » sur 10 ans).

## III. La décarbonation du transport maritime

### 1. Une stratégie régionale en matière d'avitaillement des navires

L'effort de décarbonation du transport maritime nécessite la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'infrastructures d'avitaillement pour les navires à partir d'énergies renouvelables, et ce en collaboration avec tous les acteurs concernés. Le positionnement et les choix des armateurs sont à cet égard déterminants, tant en termes de choix que de calendrier de communication. En Hauts-de-France, le transport maritime transmanche est naturellement en première ligne, mais les flottilles de pêches et les moyens nautiques de l'Etat et de la Région sont également concernés.

### 2. Le contrôle des émissions de carbone du transport maritime

Il apparaît nécessaire, pour satisfaire l'objectif de décarbonation, de s'assurer d'un contrôle effectif des émissions de carbone du transport maritime, dans un contexte de croissance du trafic, en ajustant si nécessaire le dispositif expérimental déjà existant au moyen des drones.

### 3. La décarbonation des activités de plaisance

Les activités de plaisance sont faiblement carbonées mais des efforts supplémentaires peuvent être réalisés pour améliorer l'impact des différentes activités présentes dans les ports de plaisance. Ainsi, un accompagnement financier permettrait la mise en place d'un approvisionnement en carburants alternatifs ou encore l'installation de dispositifs de distribution individuels des fluides pour une facturation au réel des plaisanciers.

## IV. Les énergies marines renouvelables

La réussite de la transition énergétique implique de nombreux défis à relever, notamment en termes d'innovation, et la mise en place d'une approche systémique, au sein de laquelle la dimension maritime doit prendre toute sa place. La crise climatique ainsi que le contexte géopolitique font des énergies marines renouvelables un levier essentiel de la transition énergétique et un enjeu des années à venir. C'est pourquoi, soutenir la recherche et le développement en la matière (énergie des marées et des courants, énergie thermique, énergie des vagues et de la houle, biomasse marine, énergie osmotique, etc.) est primordial, tout comme l'expérimentation pour les technologies matures, dans le cadre de concertation élargies avec les acteurs territoriaux. Dans certains cas, le développement d'infrastructures de récupération de l'énergie marémotrice pourrait permettre de contribuer à d'autres usages (protection du littoral face aux risques littoraux, développement du tourisme, aquaculture, etc.).

## V. La sensibilisation aux enjeux de la mer et du littoral

### 1. La sensibilisation du grand public

Les problématiques telles que l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique, la transition énergétique, le développement de l'économie bleue, la protection des espaces naturels littoraux, l'augmentation de la fréquentation touristique ou encore la gestion des effets du Brexit, nous

amènent à définir une vision partagée et collective du littoral des Hauts-de-France à court, moyen et long terme. C'est pourquoi il est nécessaire de sensibiliser le grand public, et notamment les plus jeunes, aux enjeux maritimes et littoraux. De nombreuses initiatives existent déjà en Hauts-de-France en la matière. Pour en accroître l'efficacité, il conviendrait de mettre en place une démarche coordonnée et pilotée à la bonne échelle sur des enjeux prioritaires, d'impliquer les habitants des territoires éloignés de la mer, d'homogénéiser les messages, de former les acteurs du littoral à la sensibilisation du grand public, de favoriser les partenariats entre acteurs (privés et publics), de mobiliser l'engagement citoyen et de développer une culture « Océan » de tous les citoyens.

### 2. La sensibilisation des élus et des techniciens

Face à l'importance et à la diversité des enjeux auxquels est confrontée la façade maritime des Hauts-de-France, sensibiliser et (in)former les élus et les techniciens en charge de la gestion du littoral est une condition de réussite. Les régions Hauts-de-France et Normandie se sont dotées d'un outil essentiel en la matière : le Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France (ROL). Le ROL permet ainsi de valoriser la connaissance scientifique et technique sur la dynamique sédimentaire et l'évolution du trait de côte, de faire le lien entre les initiatives d'observation aux différentes échelles (locales, régionale, nationale) ou encore de faire émerger un besoin de connaissances complémentaires. Pour que le ROL puisse mener à bien ses missions, il est nécessaire de garantir le respect de l'open data en matière de gestion des données et de mettre en réseau les acteurs afin de favoriser le partage de bonnes pratiques, de s'assurer de la complémentarité et de la non redondance des actions réalisées et de permettre la mise en œuvre de stratégies cohérentes

### 3. Renforcer la culture du risque

Au regard de l'exposition importante du littoral régional aux risques littoraux, développer une culture du risque procède d'un impératif majeur pour appréhender à large échelle les enjeux de la mer et du littoral en Hauts-de-France. Il s'agit d'abord de renforcer la connaissance auprès de tous les acteurs (élus, techniciens, citoyens, etc.) des aléas et de la vulnérabilité du territoire. S'appuyant sur une information de la population dès le plus jeune âge, elle doit favoriser l'adoption de règles de conduite et de réflexes, mais aussi de débattre collectivement des pratiques, des positionnements, des enjeux, etc.1. L'information préalable des acquéreurs et des locataires de la situation d'un bien par rapport aux risques littoraux, mise en place par la loi climat – résilience, pourra y contribuer mais il importe de renforcer la culture du risque vis-à-vis d'autres acteurs du territoire.

Il est nécessaire de susciter un changement de regard de l'ensemble des acteurs sur les risques, permettant de dépasser le catastrophisme au profit d'une véritable responsabilisation. L'élaboration de politiques de prévention adaptées, en Hauts-de-France et sur le territoire national, doit être encouragée, en s'appuyant notamment sur les travaux menés par le CEREMA, la Direction Générale de la Prévention des Risques, ou encore le Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation.

## VI. La gestion des risques de recul du trait de côte et de submersion marine

### 1. Pour un schéma régional de gestion des risques de recul du trait de côte et de submersion marine…

Afin de développer une politique homogène en matière de gestion des risques du recul du trait de côte et de submersion marine, il semble souhaitable d'élaborer un schéma régional permettant d'accompagner techniquement et financièrement les collectivités territoriales en charge de cette compétence.

### 2. … Et une nouvelle gouvernance intégrée pour la gestion des risques de recul du trait de côte et de submersion marine

[1] *Source : Portail national de référence Géorisques*

Il est de plus nécessaire de créer les conditions permettant aux collectivités territoriales d'exercer pleinement la compétence GEMAPI.

Pour ce faire, il convient de poser un diagnostic partagé de la gouvernance actuelle, permettant à chacun dans son domaine de compétence d'identifier les facteurs limitants et les leviers d'amélioration et d'établir les bases d'une nouvelle gouvernance intégrée concourant à une meilleure efficacité de l'action publique en matière de gestion des risques de recul du trait de côte et de submersion marine.

De plus, un parangonnage et la création de cadres de dialogue formalisé entre acteurs des territoires français et européens faciliteraient des échanges de bonnes pratiques et encourageraient la mise en place de projets innovants autour de la gestion des risques dans les territoires littoraux.

Le parlement de la mer s'engage à y contribuer à l'échelle des Hauts-de-France, et attend du Comité National du Trait de Côte récemment mis en place qu'il apporte des solutions opérationnelles aux défis des territoires littoraux.

## VII. La préservation de la ressource en eau

Comme l'ensemble du bassin Artois-Picardie, le littoral des Hauts-de-France est soumis à de fortes contraintes sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau. Des captages de surface ou des apports extérieurs (de l'Audomarois vers le Dunkerquois) sont ainsi nécessaires pour compléter la ressource en eau souterraine. Pour assurer la préservation de cette ressource, dans un contexte de consommations importantes (industries, densité de population, fréquentation touristique) et de changement climatique, il importe de veiller à une gestion équilibrée.

Sur le plan quantitatif, il convient d'engager des économies d'eau ainsi que des réflexions sur les usages de ressources alternatives (eaux de pluie, eaux usées ou réutilisation d'eaux d'exhaure des carrières). Sur le plan qualitatif, il convient de réduire les pressions sur la ressource liée aux activités humaines, industrielles et agricoles, afin de sécuriser les usages pour la consommation humaine, la salubrité publique et les besoins des milieux naturels. Enfin, en termes de gouvernance, l'ensemble des bassins versants pourraient utilement être couverts par un Etablissement Public Territorial de Bassin, afin de coordonner la gestion de la ressource en concertation avec les acteurs mobilisés.

## VIII. Le rôle et l'implication des structures associatives du littoral

### 1. La place des établissements d'activités physiques et sportives nautiques dans la SNML

Les établissements d'activités physiques et sportives nautiques sont des acteurs incontournables du littoral, pourtant peu pris en compte dans la stratégie de façade. Il apparaît donc nécessaire de les identifier en tant qu'acteur de la façade maritime régionale, de faire valoir leur poids dans l'économie touristique, de reconnaître leur implication en matière de surveillance et de sécurisation des espaces de pratiques, de préservation de l'environnement, de sensibilisation des publics ou encore de formation aux métiers du nautisme. Il est ainsi souhaitable de les associer, notamment pour l'élaboration et la mise en œuvre du volet opérationnel du document stratégique de façade.

### 2. Pour une coordination nationale des réseaux associatifs du patrimoine maritime

En octobre 2021, Monsieur Henry MASSON a été chargé par les ministères de la Culture et de la Mer d'élaborer un rapport (attendu pour mars 2022 mais non disponible à ce jour) proposant les axes d'une stratégie collective et fédérée des services de l'Etat pour mettre en valeur le patrimoine maritime. Les réseaux associatifs du patrimoine maritime, convaincus de l'intérêt d'une démarche commune et concertée, soutiennent la mise en place d'une coordination nationale des réseaux associatifs du patrimoine maritime. Dans cette optique, une accompagnement technique et financier de l'Etat serait nécessaire.

## IX. Les enjeux fonciers du littoral des Hauts-de-France

Concerné par de multiples activités et soumis à de fortes pressions, le littoral présente des enjeux fonciers majeurs. En Hauts-de-France, la densité de l'urbanisation, des infrastructures et des activités économiques et de loisirs génère des difficultés majeures pour permettre le développement des usages.

Cette situation est particulièrement marquée pour les espaces exposés aux risques littoraux (pour lesquels les objectifs de gestion économe de l'espace contraignent les projets de relocalisation) et pour les zones portuaires, pour mener à bien les projets de développement tout en satisfaisant aux obligations et engagements environnementaux.